

# Règlement intérieur du RPI Tugéras-St Simon de Bordes

**Si l'éducation est un des points essentiels des droits de l'enfant, ce dernier a aussi des devoirs envers lui-même afin de devenir responsable et autonome, mais aussi envers les autres car il vit en société.**

## Contacts :

Téléphones : Tugéras : 05 46 49 26 51  
Saint Simon : 05 46 48 01 06

Mails : Tugéras : [ce.0171234Z@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0171234Z@ac-poitiers.fr)  
St Simon : [e-stsimon@ac-poitiers.fr](mailto:e-stsimon@ac-poitiers.fr)

## I – Les horaires des écoles

Tugéras		de :	à :	Pause méridiennne	de :	Fin de la classe à :		
	Lundi	8h50	11h50		13h20			16h20
	Mardi	8h50	11h50		13h20			16h20
	Jeudi	8h50	11h50		13h20			16h20
	Vendredi	8h50	11h50		13h20			16h20

Saint-Simon		de :	à :	Pause méridiennne	de :	Fin de la classe à :		
	Lundi	9h	12h		13h30			16h30
	Mardi	9h	12h		13h30			16h30
	Jeudi	9h	12h		13h30			16h30
	vendredi	9h	12h		13h30			16h30

Les écoles sont ouvertes 10 minutes avant les heures de rentrée, les élèves sont accueillis dans la cour ou directement dans la classe.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires seront proposées par les enseignantes en fonction des besoins , les dates et horaires vous seront communiquées le cas échéant.

Aucun service de ramassage ne sera organisé, ces activités ne sont donc pas obligatoires.

## Absences et retards :

**La fréquentation régulière de l'école est obligatoire** à partir de 3 ans conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. Lorsqu'un enfant manque la classe, les parents doivent signaler l'absence à l'enseignant de la classe.

Un écrit contenant le motif est obligatoire avant le retour de l'élève : un message sur educartable suffit. Le directeur ou la directrice est tenu de signaler chaque fin de mois à l'Inspecteur d'Académie les élèves ayant manqué la classe plus de 4 demi-journées sans motif légitime ni excuse valable.

## II- La sécurité

**Les enfants sont sous la surveillance de leurs parents jusqu'à l'ouverture des portes, ainsi que jusqu'à l'arrivée du bus.**  
Une fois entrés dans l'école, les enfants ne doivent ressortir sous aucun prétexte.

Des exercices incendies et de mises en sûreté seront réalisés tout au long de l'année.

### **III- La discipline générale.**

- 1- Arriver à l'heure le matin.
- 2- Se présenter en bon état de santé et de propreté. L'état de la chevelure est à vérifier pour éviter la prolifération des poux.
- 3- Prendre soin de ses vêtements. Un marquage sur tous les vêtements est demandé.
- 4- Respecter le matériel personnel ou collectif.
- 5- Avoir des gestes et des jeux sans danger pour les autres.
- 6- Être poli et respectueux vis à vis de tous.

#### Loi sur la laïcité :

Conformément aux dispositions de l'article « L.141-5-1 » du Code de l'Éducation, le port de signes ou de tenues par lesquelles les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

#### Prise de médicaments :

#### **Les enseignantes n'ont pas le droit d'administrer de médicament aux élèves.**

Pour les élèves atteints d'une maladie chronique, d'asthme, d'allergies alimentaires ou d'une maladie nécessitant la prise de médicaments régulière, il existe un **Plan d'Aide Individualisé (PAI)** qui est conclu avec le médecin traitant, le médecin scolaire, les parents et l'équipe éducative. Ce PAI permet aux membres de cette équipe d'administrer des médicaments.

#### Dispense sportive :

Toute activité sportive est obligatoire, en cas d'indisposition longue, une dispense du médecin (ou médecin scolaire) est indispensable.

### **IV – La récréation**

- 1- Les enfants se rendent dans la cour sous la surveillance des enseignants.
- 2- Dans la cour, sont interdits tous jeux brutaux ou de nature à provoquer des accidents.
- 3- Les enfants ne doivent pas apporter de jeux de la maison.
- 4- L'école décline toute responsabilité quant à la perte ou la détérioration de jouets ou objets personnels apportés : bijoux, jeux, consoles, mp3...
- 5- Une collation sera acceptée à l'école seulement si elle est composée de **fruits** crus ou cuits.
- 6- Les téléphones portables sont strictement interdits ainsi que les montres connectées.
- 7- Les élèves ne sont pas autorisés à rester dans la classe sans surveillance.
- 8- **En maternelle** sont interdits : les écharpes (privilégier le tour de cou), les colliers et les boucles d'oreilles pendantes.

### **IV – Les temps hors scolaires**

Un comportement respectueux des autres ainsi que des règles de sécurité est à avoir également lors des temps hors scolaires : garderie, cantine, bus.

- Il est interdit à un élève usager habituel des transports scolaires de rentrer seul et par d'autres moyens sans demande écrite préalable des parents.
- Les enfants non récupérés par un parent à leur arrêt de car habituel resteront dans le car puis seront reconduits à la garderie (même si cet arrêt est après celui de la garderie).

### **V – Communication**

Educartable est l'outil à privilégier pour tout échange concernant la scolarité de votre enfant. Certains documents passeront par le cahier/pochette de liaison ; dans la mesure du possible, cela sera indiqué par un message sur Educartable.

Afin de fluidifier l'arrivée et le départ des élèves, tout entretien avec l'enseignant se fera sur rendez-vous.

**Ces quelques consignes de règles de conduite ne peuvent que favoriser la vie en collectivité, afin de travailler dans les meilleures conditions de réussite.**

Signatures :